

# ENQUÊTE SUR LA SUPPRESSION DES CONTRATS AIDÉS



**Menaces sur les actions et les emplois culturels locaux :  
75% des associations artistiques et culturelles concernées  
mises en danger par la suppression des contrats aidés**

## L'enquête en chiffres clés

**472 structures participantes**

Sur l'ensemble du territoire national

**2 618 postes permanents dénombrés**

(Salariés permanents en CDI et CDD de 6 mois ou plus)

50% des structures emploient au moins 4 postes permanents

**27% des postes permanents sont des contrats aidés**

715 salariés permanents en emplois aidés

Tous types de contrats et dispositifs d'emplois aidés confondus

**64 % des structures emploient des personnes en CUI-CAE et emplois d'avenir**

Soit 300 structures directement concernées parmi les répondants

**575 contrats CUI-CAE et emplois d'avenir dénombrés**

472 contrats CUI-CAE (soit 82%)

103 contrats emploi d'avenir (soit 18%)

22% des postes permanents

**75% des structures concernées mises en danger**

224 structures sur 300 employant des emplois aidés se disent mises en danger par la fin des contrats aidés CUI-CAE et emplois d'avenir.

82,4 % des structures concernées de 4 salariés permanents au plus se déclarent en danger.

**Plus de 140 structures ont détaillé et alerté sur leur situation.**

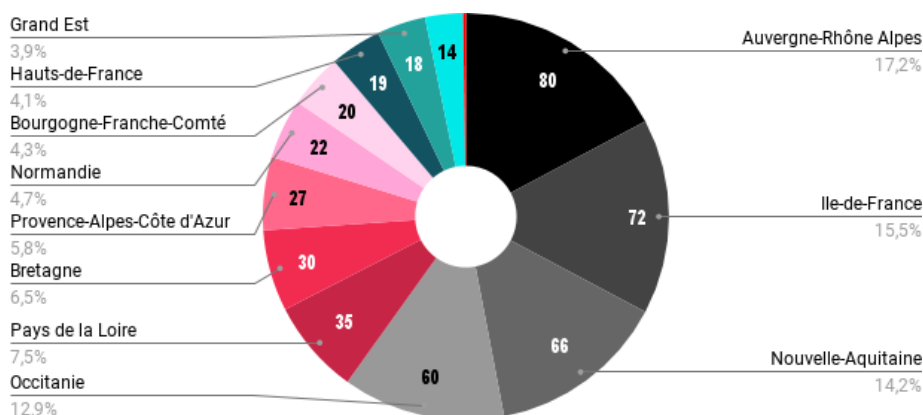
En plus des parcours interrompus, de l'atteinte aux situations des personnes et des emplois locaux directement supprimés, il est à craindre un effet domino. Pour les structures les plus fragiles, aucune anticipation n'a été possible.

Le secteur culturel d'économie solidaire, non lucratif, a fait la preuve de sa capacité à favoriser la diversité artistique et culturelle, à développer de l'utilité sociale, à créer de l'emploi local et à le pérenniser.

Il est urgent de stopper la destruction programmée des initiatives associatives et du tissu culturel.

**Nous appelons à un moratoire et à des mesures adaptées et volontaristes pour 2017 et 2018.**

## Des structures en cours de structuration qui restent fragiles.



472 structures ont répondu à l'enquête lancée en cette rentrée 2017 par l'Ufisc et ses organisations membres, témoignant du rôle essentiel des contrats aidés dans l'action culturelle locale.

Les répondants sont majoritairement des régions d'Auvergne Rhône-Alpes, d'Ile de France, de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie. Une structure de l'île de la Réunion a également répondu.

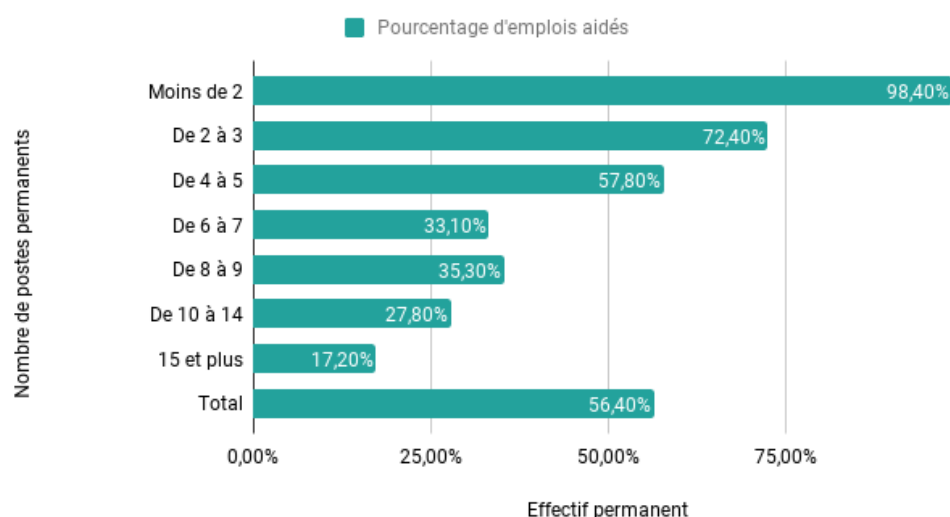
**Ce sont majoritairement des petites structures qui ont 4 emplois permanents au plus** (en moyenne 6,5 emplois permanents). **Le budget médian est de 330 000 €.** 22% d'entre elles ont un budget inférieur à 100 000 €.

Cette population témoigne d'associations en voie de structuration, voire de développement, mais qui restent fragiles. **En effet les caractéristiques des répondants sont à mettre en perspective avec celles des 35 100 associations artistiques et culturelles employeuses qui emploient 169 000 salariés (9,4% de l'emploi salarié associatif).** Pour rappel, celles-ci ont en moyenne 5 salariés (tous types confondus), avec une forte présence des temps partiels (30% des salariés sont en CDI) et un niveau de formation élevé. Toutefois, la part des salariés de niveau inférieur à Bac +2 est de 35%, part qui monte à 47% dans le spectacle vivant. Le budget moyen d'une association culturelle employeur est de 179 000€ (124 000 € dans le spectacle vivant).<sup>1</sup>

## Plus d'un quart des effectifs permanents (27%) est en emploi aidé dont les deux tiers sous forme de contrat CUI-CAE et un cinquième en emploi d'avenir.

Les structures répondantes<sup>2</sup> emploient 2 618 postes permanents (CDI et CDD de 6 mois ou plus) dont 715 emplois aidés (tous types confondus) soit 27%.

### Part des emplois aidés dans les effectifs des structures



Pour les équipes de moins de 2 postes permanents, le pourcentage d'emplois aidés sur le total des permanents est de 98,4%

Dans les 300 structures déclarant des emplois aidés (tous types confondus) en 2017 soit deux tiers des répondants, **les emplois aidés représentent en moyenne 56,4% des emplois permanents (médiane à 50%).** Cette part est croissante pour les structures les plus réduites.

**Dans les structures de deux postes au plus, la part des emplois aidés atteint 98,4% des emplois permanents.**

<sup>1</sup>- Synthèse de « Emploi, bénévolat et financement des associations culturelles » par Valérie DEROIN, DEPS, MCC, 2014. A consulter sur le site de Opale-CRDLA Culture : <http://www.opale.asso.fr/article490.html>

<sup>2</sup> 405 structures sur les 472 répondantes ont renseigné cette question sur leur effectif permanent.

**En 2017, les 300 structures employant des postes en contrat aidé, emploient 575 postes permanents en contrat aidé (472 personnes en contrat CUI-CAE (472) et 103 en emploi d'avenir) sur un effectif total de 1873 permanents.**

Les contrats CUI-CAE représentent 66,0% du total des emplois aidés (tous types confondus) et les emplois d'avenir 14,4 %.

Part des emplois aidés sur l'effectif permanents pour les 300 structures employant des personnes en contrats aidés CUI-CAE ou emplois d'avenir en 2017	
Part moyenne des postes CUI-CAE sur l'effectif permanent	52,50%
Part moyenne des postes emploi d'avenir sur l'effectif permanent	33,30%
<b>Part moyenne de l'ensemble des postes Emplois aidés sur l'effectif permanent</b>	<b>56,40%</b>

## Des destructions nettes de 262 emplois et des menaces imminentes sur les structures.

Plus de 4 répondants concernés sur 10 (125 structures), étaient en cours de renouvellement d'un ou de plusieurs contrats CUI-CAE et Emplois d'Avenir. Près de la moitié des associations répondantes, soit 210 structures (45%), envisageaient un recrutement en contrat CUI-CAE et Emplois d'Avenir en 2017.

Devant la brutalité du gel opéré, le constat est sans appel : **on peut estimer la perte nette à 262 emplois locaux et culturels** lorsqu'on cumule les renoncements au renouvellement ou à la création de contrats rien que sur ce dernier trimestre ! Parmi les 300 structures concernées, 224 structures soit **75 % estiment que la disparition de ces contrats met en danger leur projet**. Si l'on considère les 148 structures concernées de 4 salariés permanents ou moins, ce chiffre atteint 82,4 %.

**Plus de 140 structures ont détaillé et alerté sur leur situation spécifique.** En plus des parcours interrompus, de l'atteinte aux situations des personnes et des emplois locaux directement supprimés, il est à craindre un effet domino. Pour les structures les plus fragiles, aucune anticipation n'a été possible. Pour beaucoup, c'est un durcissement encore accentué de leurs conditions de travail.

### Extraits de témoignages reçus dans le cadre de l'enquête

"Au 1er août j'ai encore un mail de ma conseillère Pôle Emploi qui me dit, je cite : "aucun souci ". 20 jours après à mon retour de congés, j'apprends que nous n'aurons aucune aide. Face à cette urgence, notre CA, convoqué en urgence à dû trancher. Nous avons recruté ces deux salariés, sans lesquels nos activités ne peuvent continuer, à 20h/semaine au lieu de 35h, pour l'instant en CDD jusqu'au 31/12 (au lieu d'un CDI et CDD d'1 an) !! Je vous laisse imaginer les conséquences pour la structure, comme pour les salariés."

"Face à ça et dans un contexte déjà difficile dû aux baisses de subvention municipale, à l'arrêt des emplois tremplin de la région et au départ en 2017 de 2 salariés ayant beaucoup d'ancienneté, nous allons devoir réduire drastiquement le volume d'activités proposées. Nos tarifs ont tous été augmentés. Les heures d'ouverture du studio ont été réduites..."

"Notre association n'existerait pas aujourd'hui sans ces dispositifs, ces soutiens sont indispensables pour nous laisser le temps de développer notre projet et de diversifier les ressources. Nous tenons à préciser que tous les emplois aidés dans notre structure ont basculé en CDI, sans exception."

"Jusqu'à présent ces aides nous donnaient la possibilité de donner une chance à des jeunes de rentrer dans le marché du travail dans le cadre d'une première expérience tutorée. Sans aide nous avons pris la décision de recruter moins et uniquement des personnes expérimentées."

"Nos partenaires d'actions seront impactés directement, et nous le serons donc indirectement dans le développement et la visibilité des actions et parfois dans le maintien même des projets"

"Sans les contrats aidés l'association devra convoquer une AG extraordinaire pour sa dissolution dans le deuxième semestre 2018"

"Notre jeune structure (3 ans d'existence, et désormais 3 salariés) a depuis sa création eu recours aux emplois aidés comme levier, avec la volonté de pérenniser les postes, ce qui a été le cas pour les deux premiers. Ce système permet de tester de nouvelles manières de faire, de donner du temps à une activité de se développer."

"La fin des 3 contrats aidés qui devaient être renouvelés en octobre met notre structure en danger. Nous étions pourtant inscrits dans une logique de pérennisation de ces postes à l'horizon début 2019."

Dans les compagnies, équipes artistiques, festivals, lieux, écoles..., dans la diversité des associations culturelles, le gel des contrats aidés annoncé en août dernier menace directement les emplois et les activités des structures artistiques et culturelles sur l'ensemble du territoire français.

L'UFISC et ses organisations membres ont demandé le déblocage du dispositif et une concertation élargie sur ces dispositifs. **C'est pourquoi, avec plusieurs partenaires, nous avons souhaité dresser un état des lieux de la situation pour mesurer les impacts des choix politiques actuels, les analyser et réagir.**

Nous remercions vivement les réseaux membres et partenaires, ainsi que les structures qui ont pris le temps de répondre à l'enquête, réalisée avec l'appui de la [FEDELIMA](#)

**L'enquête ne s'est pas voulue représentative. Elle sonne l'alerte auprès du gouvernement.** Car force est de constater, toutes précautions gardées, que si on transpose ce résultat aux 35 000 associations employeurs culturelles, ce sont des milliers de structures mises en danger. **Si rien n'est fait, ce sont plusieurs milliers d'emplois supprimés dès 2017.**

Le CICE – crédit d'impôt emploi compétitivité - (bien plus largement doté et couteux que les contrats aidés avec un résultat moindre) comme le CITS – crédit d'impôt de taxe sur les salaires -, ne bénéficieront pas à la majeure partie de ces structures sous forme associative.

Le FONPEPS, qui avait été promis comme dispositif de soutien à l'emploi dans le spectacle vivant et enregistré à hauteur de 45 millions d'euros annuel, a vu son budget diminuer de 20 millions d'euros pour 2018. Il ne pourra en l'état se substituer aux suppressions des contrats aidés pour consolider les projets des structures d'utilité sociale. Ainsi sur 472 répondants, 23 structures ont utilisé trois mesures du FONPEPS mises en place depuis son annonce en septembre 2016. Des actions d'information et d'accompagnement doivent être développées, les mesures doivent être adaptées aux besoins.

L'engagement en financement public de l'Etat pour le tissu culturel de proximité doit être relevé. Les collectivités territoriales ont diminué leur soutien public et la baisse de dotations aux collectivités de 13 milliards d'euros prévue en 2018 risque d'accentuer ce désengagement. D'autre part, les moyens prévus sur le budget du ministère de la culture selon le PLF 2018 semblent largement réservés aux réseaux labellisés, alors que les crédits de la politique de la ville et de la cohésion des territoires sont menacés.

**Nous appelons à un moratoire sur le gel des contrats aidés et à des mesures adaptées et volontaristes pour 2017 et 2018. Nous demandons d'urgence des mesures d'aides à l'emploi associatif et culturel adaptées, la mise en place de processus de coconstruction et de co-évaluation de ces politiques associées à un développement des financements publics pour les structures culturelles d'utilité sociale et plus largement l'ensemble du tissu associatif.**

---

L'UFISC regroupe 15 organisations professionnelles se reconnaissant de l'économie solidaire et représentant elles-mêmes plus de 2 500 structures et équipes artistiques et culturelles, développant une diversité d'activités et de projets.

**Les organisations membres de l'UFISC :**

[ACTES IF](#), [CD1D](#), [CITI](#), [FAMDT](#), [FEDELIMA](#), [FEDERATION NATIONALE DES ARTS DE LA RUE](#), [FRAAP](#), [FERAROCK](#), [RIF](#), [RNCAP](#), [SCC](#), [SMA](#), [SYNAVI](#), [THEMAA](#), [ZONE FRANCHE](#)

[contact@ufisc.org](mailto:contact@ufisc.org) - [www.ufisc.org](http://www.ufisc.org)

